

NE PAS PUBLIER, TRANSMETTRE OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, CANADA, AUSTRALIE OU JAPON

LE GROUPE PAROT ANNONCE L'ENREGISTREMENT DE SON DOCUMENT DE BASE DANS LE CADRE DE SON PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE

Bruges (France), le 21 septembre 2016 - Le Groupe PAROT, acteur français de la mobilité automobile, annonce l'enregistrement de son Document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.16-071 en date du 20 septembre 2016.

L'enregistrement du Document de base constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse du Groupe PAROT sur le marché Alternext Paris, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le Prospectus relatif à l'opération.

UN GROUPE FAMILIAL, FOURNISSEUR DE MOBILITÉ DEPUIS 38 ANS

Créé en 1978 par Alain Parot, et aujourd'hui dirigé par son fils Alexandre, le Groupe PAROT est un des acteurs majeurs de la distribution automobile du quart Sud-Ouest qui a engagé un déploiement national. Le Groupe se positionne comme un fournisseur de mobilité en alliant à la vente de véhicules particuliers et commerciaux des services associés (entretien, réparation, financement, assurance, garantie, etc.).

Grâce à une politique d'expansion régionale entre 2001 et 2014, menée sous l'impulsion d'Alain et Alexandre Parot, le Groupe PAROT double de taille passant de 100 M€ à plus de 200 M€ de chiffre d'affaires. Durant cette période, 16 acquisitions sont venues consolider la croissance et contribuer à étoffer le réseau de distribution et développer le portefeuille de marques distribuées, passé de deux à douze constructeurs, et aboutissant à un large éventail couvrant tous les segments, généraliste et premium.

Début 2015, le Groupe PAROT engage une stratégie d'expansion nationale, centrée sur le véhicule particulier, neuf et d'occasion. A ce titre, il a réalisé, en 2016, deux acquisitions majeures, totalisant 137 M€ de chiffre d'affaires annuel pour 9 700 véhicules vendus par an :

- 🌀 **VO 3000¹** : grossiste en véhicules d'occasion à destination des professionnels (distributeurs, revendeurs, mandataires) ayant accès aux flottes des loueurs qui constituent la meilleure source d'approvisionnement en véhicules d'occasion récents. Il dispose également d'un réseau de 90 centres experts (Car&Cash) assurant le déploiement d'une offre de reprise directe de véhicules auprès des particuliers sur toute la France (le rachat cash).
- 🌀 **Groupe Behra²** : distributeur des marques Ford et Mitsubishi à travers sept concessions en Ile-de-France, ainsi que dans le Loir-et-Cher et le Loiret.

¹ Acquisition en mai 2016

² Protocole d'acquisition signé en juillet 2016 (transfert des titres au 30 octobre 2016)

Fort de ces opérations et d'un réseau de 32 sites animé par 650 collaborateurs, le Groupe PAROT a atteint un chiffre d'affaires pro forma 2015 de 363 M€³ (contre 226 M€ à périmètre constant) distribuant près de 19 000 véhicules neufs (38% des ventes) et d'occasion (62% des ventes), dont 85% de véhicules particuliers.

UNE AMBITION DE CROISSANCE FORTE : 600 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES VISÉ EN 2020

Fort de son savoir-faire et de son positionnement sur le marché de la distribution automobile, le Groupe PAROT a pour ambition d'intégrer le Top 10 français du secteur d'ici 2020 avec plus de 40 000 véhicules vendus et un chiffre d'affaires supérieur à 600 M€.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe PAROT a engagé dès 2015 un plan de développement stratégique reposant sur trois leviers présentant d'importantes synergies :

Poursuivre le développement du réseau national

Sur un marché atomisé de plus de 350 acteurs indépendants en pleine transition générationnelle, le Groupe PAROT entend maintenir une politique de croissance externe dynamique et s'appuiera pour ce faire sur son savoir-faire éprouvé en matière d'acquisitions. Il vise prioritairement les zones périurbaines, en particulier autour des grandes métropoles françaises où la densité de population « auto-dépendante » est particulièrement importante. L'intégration du Groupe Behra, implanté en Ile-de-France, dans le Loir-et-Cher et dans le Loiret, constitue la première étape de cette stratégie et d'autres pistes sont d'ores et déjà identifiées sur des zones prioritaires (notamment en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Pays de la Loire).

Conquérir le marché du véhicule d'occasion

Le marché du véhicule d'occasion (5,6 millions d'immatriculations en 2015) est environ trois fois plus important que celui du véhicule neuf (1,9 million). Il est, par ailleurs, plus flexible en matière de politique commerciale et moins sensible aux aléas conjoncturels. Longtemps délaissé par les professionnels de l'automobile (aujourd'hui encore deux tiers des transactions sont réalisées entre particuliers), le Groupe PAROT estime qu'il représente une opportunité de développement importante. L'acquisition de VO 3000 offre ainsi au Groupe un puissant potentiel de développement.

Bouleverser le marché de la distribution sur Internet

Alors que 60% des internautes se disent aujourd'hui prêts à acheter leur prochaine voiture en ligne à condition de disposer des garanties suffisantes⁴, les offres actuelles de véhicules d'occasion, basées sur une approche traditionnelle de la vente automobile, ne répondent pas aux attentes des consommateurs (garanties, services et centrée sur les usages).

Fort de ce constat, le Groupe PAROT développe une offre 100% digitale de distribution de véhicules d'occasion, totalement désintermédiée, en vue d'un lancement commercial d'ici à l'été 2017.

En France, le Groupe se distinguera en étant le seul intervenant digital à intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur et à développer une approche commerciale non plus orientée à partir de l'offre mais à partir des besoins des cibles de clientèle avec un parcours « phygital » (digital pour l'achat et physique pour la livraison et l'entretien) et des services inédits.

Pour découvrir le moteur de l'offre : [cliquer ici](#)

³Toutes les données financières du Groupe PAROT sont indiquées en pro forma (périmètre historique du Groupe PAROT – activités périphériques agricoles + VO 3000 + Groupe Behra)

⁴Baromètre « Les Français et l'automobile » TNS Sofres - Mai 2015

UNE INTRODUCTION EN BOURSE POUR ACCÉLÉRER L'EXÉCUTION DU PLAN STRATÉGIQUE

La forte dynamique de croissance rentable engagée depuis 38 ans s'est confirmée au 1^{er} semestre 2016 avec un chiffre d'affaires pro forma de 192,5 M€, un Ebitda⁵ de 2,4 M€ et un résultat d'exploitation de 1,0 M€. Le résultat net est ressorti à -0,3 M€ du fait d'une charge exceptionnelle de 0,4 M€ liée à la cession par le Groupe PAROT de ses activités périphériques et non stratégiques.

Autofinancé depuis sa création, le Groupe PAROT disposait au 30 juin 2016 de 23,8 M€ de capitaux propres pour un endettement net retraité⁶ de 3,6 M€, soit un taux d'endettement net limité à 15%. Il dispose en outre d'une trésorerie de 7,1 M€.

Actuellement contrôlé à 100% par Alexandre Parot et sa sœur Virginie, le Groupe privilégie aujourd'hui l'introduction en bourse pour passer à la vitesse supérieure et accélérer la mise en œuvre de son plan de développement stratégique dans un secteur où les volumes constituent l'un des facteurs clés de succès.

En plus du financement des axes stratégiques décrits ci-dessus, ce projet dotera le Groupe d'une notoriété renforcée auprès de ses partenaires actuels et futurs, ce qui constituera un atout en période de consolidation du marché.

MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT DE BASE

Le Document de base est disponible sans frais et sur simple demande auprès de Groupe PAROT (21 rue Daugère, 33520 Bruges) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.groupeparot-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUE

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « facteurs de risque » du Document de base enregistré par l'AMF.

A propos du Groupe PAROT

Spécialiste de la mobilité automobile depuis 1978, le Groupe PAROT est un acteur majeur de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux, neufs et d'occasion, à travers 12 marques dont Ford, BMW, Mini, Mazda et Mitsubishi. Il propose également un large éventail de services associés : services après-vente (entretien, réparation...) et solutions financières (financement, assurance, garantie...). Depuis 2014, le groupe familial détenu par Alexandre et Virginie Parot est engagé dans une stratégie de déploiement national. A ce titre, il a réalisé en 2016 l'acquisition de VO 3000 et du Groupe Behra. Il abrite désormais 32 sites répartis sur l'ensemble de la France, animé par 650 collaborateurs et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires pro forma de 363 M€ pour près de 19 000 véhicules vendus.

Plus d'informations sur : www.groupeparot-bourse.com

Contacts

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE - Relations Investisseurs
Tél. 01 53 67 36 79
groupe-parot@actus.fr

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR - Relations presse
Tél. 01 53 67 36 93
acbonjour@actus.fr

⁵ Ebitda = Résultat d'exploitation – Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises d'exploitation

⁶ Endettement financier net retraité des lignes court terme dédiées au financement de stocks

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions du Groupe PAROT (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Groupe PAROT d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Groupe PAROT n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.